

## ASPERJOC Conseil municipal Non au gaz de schiste

Le conseil municipal a examiné et approuvé les décisions qui suivent : **Compte administratif** : approbation des comptes de l'exercice 2010. Budget général, section de fonctionnement : excédent de 129 636,77 € (dont réserve de 65 000 € pour la section d'investissement) ; section d'investissement : excédent de 146 578,78 €. Service de l'eau : section d'exploitation, excédent de 21 389,33 €, section d'investissement, excédent de 213 927,19 €.

**Schéma directeur d'eau potable** : suite à l'appel d'offres pour la recherche d'un bureau d'étude, le cabinet Rhône Cévennes Ingénierie est retenu pour un montant de 20 152,60 € hors taxes. L'élaboration de ce diagnostic du réseau d'eau potable communal sera subventionnée par le Département et l'Agence de l'Eau.

**Accueil de la petite enfance** : approbation de la signature d'une convention avec la caisse d'allocations familiales et la crèche les P'tits Loups de Vals-les-Bains, pour permettre l'accueil en crèche des enfants de la commune d'Asperjoc.

**Ecole primaire de Laulagnet** : recrutement à compter du 14 mars 2011 d'une agent ATSEM, sur un poste de 26 heures hebdomadaires, pour l'année en cours.

**Moratoire sur la prospection de gaz de schiste** : à l'unanimité, le conseil municipal s'est prononcé pour la suspension des projets de prospection et la mise en place d'un débat public sur le sujet.

**Recensement de la population** : Le maire remercie Chantal Bonnet, coordonnatrice, et Sonia Seuzaret, agent recenseur, pour leur efficacité dans la mise en œuvre des opérations de recensement de la population. Les chiffres officiels seront communiqués prochainement par l'Insee.

Le conseil municipal autorise le maire à rémunérer Mme Seuzaret selon le barème officiel avec indemnisation des frais de déplacements.

**Travaux du Rigaudel** : le point est fait sur la tranche de travaux en cours : remplacement de conduite d'eau, mise en place du réseau de collecte d'assainissement, et aménagement de la traverse.